

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 février 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4140-2020.

(Autorisation des investissements 2021 dont le coût individuel est inférieur à 65 M \$ d'Hydro-Québec TransÉnergie, ci-après « HQT »).

**Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux [commentaires B-0008 du 29 janvier 2021 d'Hydro-Québec TransÉnergie \(HQT\)](#) relatifs aux demandes d'intervention, listes de sujets et budgets d'intervention.**

---

Chère Consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) procèdent à répondre aux [commentaires B-0008 du 29 janvier 2021 d'Hydro-Québec TransÉnergie \(HQT\)](#) relatifs aux demandes d'intervention, listes de sujets et budgets d'intervention au présent dossier.

En premier lieu, nous apportons une rectification cléricale aux hauts de page et au paragraphe 1 de notre [Demande d'intervention C-SÉ-AQLPA-0001](#) aux fins d'y inscrire le juste numéro de dossier R-4140-2020.

En second lieu, nous exprimons notre surprise quant à l'ampleur de la contestation B-0008 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT). Il n'y a que trois demandes d'intervention et Hydro-Québec les conteste toutes les trois.

En page 1 de sa lettre, Hydro-Québec indique que « **le désir des intéressés d'examiner le bilan de la Stratégie ne peut se transformer en une remise en cause tous azimuts de ses fondements.** ». Nous ignorons pourquoi Hydro-Québec a placé cette phrase dans sa lettre, étant donné qu'à notre connaissance aucun des intéressés ne propose « **une remise en cause tous azimuts de ses fondements.** ». En tout cas, ce n'est certainement pas notre cas. Bien au contraire, nous avons toujours appuyé les fondements de cette *Stratégie* et continuons de le faire. La Régie et les intervenants sont, dans ce cadre, appelés à procéder périodiquement à l'examen de son bilan pluriannuel et c'est à cet exercice normal que nous souhaitons participer cette année, tel qu'indiqué dans notre Demande d'intervention et Liste de sujets.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) interviennent depuis de nombreuses dans les dossiers annuels des investissements de HQT et ont notamment pris part aux dossiers par lesquels sa Stratégie de gestion de la pérennité des actifs (la « Stratégie ») a été acceptée par la Régie, puis a fait l'objet d'examen de bilans pluriannuels. Nous bénéficions d'un analyste, Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ayant longtemps œuvré chez Hydro-Québec dans ses activités de transport.

**La vision que nous exprimons dans de telles interventions est différente de celle d'associations de consommateurs.** En effet, bien que nous souhaitons évidemment que le niveau des investissements demeure bien réfléchi et responsable, nous sommes moins enclins que des associations de consommateurs à systématiquement rechercher des révisions à la baisse de ces investissements. En effet, l'intérêt de l'environnement et du développement durable milite en faveur d'un réseau fiable, sécuritaire, de qualité, dont les déficiences sont remédiées, et apte à répondre à la demande électrique dont une partie vise à remplacer des combustibles fossiles. Le Rapport Nicolet postérieur au verglas de 1998 avait montré qu'un manque de fiabilité ou de qualité du service électrique amenait des consommateurs à se tourner vers des énergies plus polluantes (soit à titre d'appoint, soit à titre de sources principales).

Hydro-Québec fait donc erreur en affirmant, à divers endroits de sa lettre [B-0008](#), que le simple fait que nous traitons de certains des mêmes sujets qu'un des intervenants représentant des consommateurs entraînerait automatiquement des redites et des conclusions identiques, justifiant que l'un ou l'autre de ces intervenants ne puisse pas en traiter. C'est tout le contraire.

Sur la **prévision de la demande de charge locale**, nous prenons acte, avec satisfaction du dépôt par Hydro-Québec de sa pièce HQT-1, Document 1 révisée, au motif d'un décalage des données prévisionnelles des besoins de service de transport de la charge local des années 2021 et suivantes (lettre [B-0008](#), pages 6-7). Dans notre propre demande d'intervention et liste de sujets, nous souhaitons nous assurer que la projection des investissements requis soit basée sur **la date** des prévisions de la demande et des besoins de charge locale (fournie par HQD à HQT) **qui soit la plus récente, vu la volatilité du contexte économique et des consommations en période de pandémie**. Dans sa lettre [B-0008](#), en page 10 avant-dernier paragraphe, Hydro-Québec a cru erronément que nous souhaitons ici remettre en question lesdites prévisions de HQD elle-même. Ce n'est pas le cas. Nous souhaitons simplement nous assurer que HQT tienne compte des plus récentes.

Dans sa lettre [B-0008](#), en page 11, Hydro-Québec qu'il n'est pas pertinent de traiter du biais déjà constaté de **surévaluation des investissements projetés par rapport aux investissements réels**. Nous soumettons qu'il s'agit là d'un des facteurs à considérer dans la décision de la Régie au présent dossier d'autoriser (avec ou sans modifications) le budget d'investissement proposé par HQT au présent dossier. Là encore, bien que nous affirmons que l'existence de cette surévaluation historique soit à prendre en compte, nous ne

préconisons pas de règle mécanique de coupure des investissements projetées. Il y a lieu à des nuances, tenant compte du budget réel et du contexte réel. Nous ne préconisons pas l'abolition systématique de toute sur-prévision des investissements; les enjeux de fiabilité et de qualité de service sont trop importants pour que nous prenions le risque inverse d'une sous-prévision des investissements. Il s'agit simplement de s'assurer que cet écart entre la prévision et le réel demeure bien suivi et raisonnable.

Dans la même optique, **l'écart entre les taux de risque réel et simulé et leur évolution** sont pertinents dans le cadre du présent examen. Nous n'affirmons nullement que l'existence de cet écart soit « *une erreur* » devant automatiquement amener à réduire les investissements. Bien au contraire, nous sommes tout à fait en accord avec HQT qu'il est normal que le risque réel soit moindre que le risque simulé; c'est le contraire qui serait inquiétant. Ici encore, il s'agit simplement de s'assurer que cet écart demeure bien suivi et raisonnable.

Nous réitérons par ailleurs, tel que dans notre liste de sujets que, « *même si HQT affirme ne pas pouvoir déposer actuellement de **prévision décennale [de ses investissements]** de qualité comparable [aux années antérieures] (B-0004, page 32, section 5), il est souhaitable qu'elle présente au moins à la Régie ce dont elle dispose actuellement et sur laquelle elle fonde sa présente demande* ». L'argument de HQT, dans sa lettre [B-0008](#), en page 12, selon lequel cette information ne fait pas partie du Guide de dépôt pour les causes d'investissements de HQT (vu qu'elle fait partie du Guide dépôt pour les causes tarifaires de HQT) n'est pas pertinent, vu que la cause tarifaire de HQT de 2021 est retardée.

Nous réitérons que **l'écart anticipé des investissements estimés en 2020 et certains reports en résultant pour 2021** est également pertinent pour la décision que la Régie aura à rendre.

Nous appuyons Hydro-Québec, dans sa lettre [B-0008](#), en page 8, qui, en réponse à la **préoccupation de l'ACIG quant au taux de croissance des investissements** par rapport à l'année antérieure, affirme avec justesse que le budget de 2021 ne se limite pas à un exercice d'inflation par rapport au budget de 2020. L'ACIG doit évidemment pouvoir loger ses propres représentations, mais nous sommes tout à fait d'accord avec HQT que l'accroissements interannuel du budget des investissements dépend de multiples facteurs, dont la hausse déjà prévue de la courbe de risque, les modifications au contexte économique et de consommation en période de pandémie, etc.

Nous sommes également en accord avec Hydro-Québec, dans sa lettre [B-0008](#), en page 6, qui, en **réponse à AHQ-ARQ**, indique que l'indice de continuité (IC) et les autres indices connexes ne constituent pas les déclencheurs des investissements en maintien des actifs. C'est la Stratégie qui est le déclencheur, dont l'application est modulée par la stratégie d'intégration des travaux sur un même équipement. Ceci étant dit, nous croyons que l'indice de continuité (IC) et les autres indices connexes font partie (parmi d'autres) des outils de vérification des résultats de cette Stratégie et qu'il est donc important d'avoir en main leurs données les plus récentes comme AHQ-ARQ le souhaite.

Nous soumettons respectueusement que le budget que nous avons soumis est raisonnable et correspond à la liste de sujets que nous avons déposée. Nous sommes en désaccord avec la proposition d'HQT de réduire artificiellement, de façon mécanique, tous les budgets soumis par tous les intéressés. La Régie a toujours juridiction d'accorder en fin de dossiers les frais appropriés basés sur les critères de raisonabilité et d'utilité.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie.